

APR 1999

Le Tribunal de Commerce de
SAINT NAZAIRE

BP 274 44616 ST-NAZAIRE CEDEX

CCP NANTES 289-06 D

ACCES MINITEI : 08.36.29.11.11

TEI : 0240225232 - FAX : 0240567360

COMPARTIMENT N° 12471
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Dépôtant :
Société Anonyme
SOFES SA
180 RUE DE TRIGNAC
44600 ST NAZAIRE

Dépôt effectué par :
Société Anonyme
LE JOURNAL LA LOT
60, Quai des Débardeurs
75001 PARIS 01

Numéro CCP : SAINT-NAZAIRE 4 005 580 195

(1333/1864000019)

Dénomination sociale :

SOCIETE INDUSTRIELLE POUR LE DEVELOPPEMENT
DE LA SECURITE

Pièces déposées le 10/05/1999

Numéro : 900766

M. M. BRASCHNER

du 06/04/1999

CHANGEMENT ADMINISTRATEUR

NOUVEAU NOMINATION DE M. GASPARIUS Roberto s/o du 10/3/99

en remplacement de M. HANDEL John

REFERENCE TARIFAIRE: décret du 29 AVRIL 1980 modifié: numéro 61 de la nomenclature: 5 TAUX DE BASE + FRAIS POSTAUX et TVA

Le Greffier,

9907660 MAI 1999

**SOCIETE INDUSTRIELLE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SECURITE
- S.I.D.E.S. -**

Société Anonyme au capital de 13.608.000 Francs
Siège social : 182, rue de Trignac - 44600 Saint Nazaire
R.C.S. SAINT-NAZAIRE B 006 580 195

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 06 AVRIL 1999

L'an Mil Neuf Cent Quatre Vingt Dix Neuf,
Le Six Avril,
à Dix Heures Quinze Minutes,

Les Actionnaires de la SOCIETE INDUSTRIELLE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SECURITE - S.I.D.E.S. - , Société Anonyme au capital de 13.608.000 Francs, divisé en 136.080 actions de 100 Francs chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans les locaux sis 2 et 4, rue Blaise Pascal - 93150 LE BLANC MESNIL, sur convocation faite par le Conseil d'Administration, suivant lettres recommandées adressées aux Actionnaires le 22 Mars 1999.

Il a été établi une feuille de présence, émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, à laquelle a été annexée une procuration donnée à M. Eric PATRY représentant 136.070 actions et droits de vote y afférents.

L'Assemblée procède tout d'abord à la composition de son bureau.
Monsieur Eric PATRY préside l'Assemblée en qualité de Président du Conseil d'Administration, conformément à l'article 36 des Statuts.

Les sociétés Williams SA et Compagnie Centrale SICLI, qui réunissent parmi les actionnaires présents ou représentés le plus grand nombre de voix sont appelées comme scrutateurs.

Monsieur Philippe CRUMOIS est désigné comme Secrétaire.

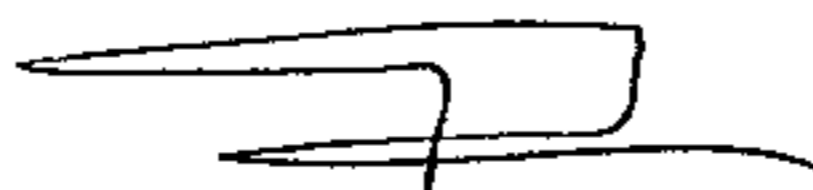
Il est constaté, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que l'Assemblée réunissant la quasi-totalité du capital, soit plus du quart des actions pour les décisions de type ordinaire peut valablement délibérer.

Monsieur CRUMOIS précise que conformément à la loi, se trouvent déposés et mis à la disposition des Actionnaires :

- la feuille de présence à l'Assemblée,
- les statuts de la société,
- les copies et avis de réception des lettres de convocation adressées aux Actionnaires le 22 Mars 1999,
- les copie et avis de réception de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes le même jour,
- le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée,
- le projet des résolutions soumis à l'approbation des Actionnaires,
- la liste des renseignements fournis sur les Administrateurs.

Monsieur CRUMOIS déclare ensuite que :

- les documents et renseignements relatifs à la présente Assemblée et énumérés à l'article 135 du Décret du 23 Mars 1967 ont été adressés aux Actionnaires qui en ont fait la



demande ou tenus à leur disposition au siège social, dans les conditions fixées aux articles 138 et 139 de ce Décret,

- la liste des actionnaires a été tenue à la disposition des Actionnaires au siège social quinze jours avant la présente réunion,
- et les documents prévus par la loi ont été tenus à la disposition du Comité d'Entreprise dans les formes et délais légaux.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis Monsieur CRUMOIS rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Administrateur, en remplacement d'un Administrateur démissionnaire,
- Pouvoirs pour les formalités.

Monsieur CRUMOIS donne ensuite lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée.

Puis le Président, après avoir précisé qu'il n'a pas été émis de vote par correspondance à l'occasion de la présente Assemblée, met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour, savoir :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur John Michael HARPER de ses fonctions d'Administrateur à compter du 19 mars 1999, décide de nommer:

- Monsieur Roberto Lincoln GASPARIANI, de nationalité américaine, né le 22 Octobre 1950 au Portugal, demeurant 164 Kirby Lane - Rye, New York 10580 - USA

aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur HARPER, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à se réunir en 1999.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION


L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir les formalités légales qui en seraient la suite ou la conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du Jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix heures trente minutes.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

Pour copie certifiée conforme


Philippe CRUMOIS
Secrétaire de l'Assemblée